

Association ASPTT MARSEILLE

*Maison de la Mer
Port de la Pointe Rouge
13008 Marseille*

Exercice clos le 31 août 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'association ASPTT MARSEILLE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Changements de méthodes » présentant les raisons de ces changements et leurs conséquences comptables sur la présentation des comptes au 31 août 2025. Nous attirons également votre attention sur les points d'annexe intitulés « Faits caractéristiques » et « Evénements postérieurs à compter de la clôture » mettant en évidence des éléments ayant ou pouvant avoir un impact significatif sur la lecture ou la compréhension desdits comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment sur la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'association et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de

cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

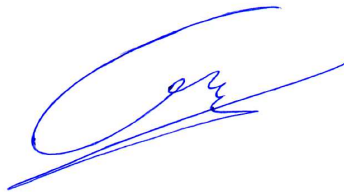
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 23 février 2026.

A3A AUDIT
Commissaire aux Comptes



Franck GY

Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/09/2024 au 31/08/2025			Du 01/09/2023 au 31/08/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	19 268	19 268		
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 012 198	987 311	1 024 887	1 138 008
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	1 231 878	1 029 272	202 606	187 860
Autres immobilisations corporelles	170 936	167 416	3 520	6 564
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	182 050	180 000	2 050	2 050
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	40 878		40 878	42 844
Autres immobilisations financières	7 600		7 600	7 600
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	3 664 809	2 383 267	1 281 542	1 384 926
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	92 353		92 353	40 623
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	314 453	7 096	307 356	240 481
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	524 949	13 576	511 373	434 209
Charges constatées d'avance	203 329		203 329	276 239
Valeurs mobilières de placement	1 372		1 372	355
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	224 188		224 188	212 983
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	1 360 644	20 672	1 339 971	1 204 890
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	5 025 453	2 403 939	2 621 513	2 589 816

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Du 01/09/2023 au 31/08/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation	327 350	327 443
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-126 530	-239 153
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 911	112 623
Situation nette	188 908	200 913
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	549 255	625 034
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	738 163	825 947
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	6 463	6 463
TOTAL DES PROVISIONS IV	6 463	6 463
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	643 909	698 970
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	371 954	376 532
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	193 639	219 247
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	307 588	193 922
Produits constatés d'avance	359 798	268 736
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	1 876 888	1 757 406
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	2 621 513	2 589 816

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Du 01/09/2023 au 31/08/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	83 286	40 743
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	951 586	1 716 146
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	553 526	532 378
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	109 221	124 028
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		31 937
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 500	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 944 375	1 767 749
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 643 494	4 212 981
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	43 821	27 989
Variation de stocks	-51 729	24 576
Autres achats et charges externes	1 303 331	1 244 923
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	205 014	235 675
Salaires	1 122 928	1 273 700
Cotisations sociales	224 387	347 429
Dotations aux amortissement et dépréciations	189 148	197 852
Dotations aux provisions		-1 953
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	758 013	836 786
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 794 912	4 186 979
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-151 418	26 002
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 171	2 252
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 171	2 252

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Gatin - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Du 01/09/2023 au 31/08/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 258	19 470
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	11 258	19 470
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-10 086	-17 218
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-161 504	8 784
Produits exceptionnels V	187 756	134 403
Charges exceptionnelles VI	38 163	30 227
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	149 593	104 177
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		338
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 832 421	4 349 637
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	3 844 333	4 237 014
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-11 911	112 623

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	1 899 587	1 822 440
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 899 587	1 822 440
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 899 587	1 822 440
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 899 587	1 822 440

Annexe

ASA AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Règles et méthodes comptables

Préambule

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Description de l'objet social

L'Association « ASPTT MARSEILLE » est un club omnisports dont la mission est de promouvoir et de développer la pratique des activités physiques et sportives sous toutes leurs formes : loisir, compétition, bien-être et santé.

Elle œuvre pour favoriser l'accès au sport au plus grand nombre, en mettant en place des activités intégrant les valeurs fondamentales de compétence, convivialité, citoyenneté, solidarité, respect des personnes et des biens.

Dans ce cadre, l'Association a pour objet :

- L'organisation et la promotion de la pratique des activités physiques et sportives ;
- Le développement d'activités sociales, culturelles et numériques complémentaires ; L'organisation de manifestations, compétitions et événements sportifs ;
- L'accueil et la mise en œuvre de formations liées à la pratique et à l'encadrement du sport ; La participation aux compétitions des fédérations délégataires ou affinitaires ;
- La mise en place d'actions spécifiques en faveur de la féminisation du sport, de l'inclusion des publics éloignés de la pratique sportive, et de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- La conclusion de partenariats avec des organismes publics et privés pour favoriser l'accès au sport et aux prestations connexes ;
- La gestion éventuelle d'activités de restauration, d'hébergement, d'accueil ou de vente de biens et services au profit de ses adhérents.

L'Association s'engage à respecter les principes de neutralité politique, syndicale et confessionnelle, ainsi que les règles d'éthique et de déontologie définies par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Elle veille également au respect des normes d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives proposées.

Nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées

L'Association « ASPTT MARSEILLE » est un acteur majeur du paysage sportif marseillais, proposant un large éventail d'activités physiques et sportives accessibles à tous. Forte de ses 36 disciplines, elle accueille des pratiquants de tous niveaux, du loisir à la compétition, et s'investit pleinement dans le développement et la promotion du sport pour tous.

Son action dépasse le simple cadre sportif en intégrant une dimension sociale forte. Elle œuvre en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, en mettant en place des dispositifs et des aménagements adaptés pour permettre à chacun de pratiquer une activité physique dans les meilleures conditions. L'Association favorise également l'accès au sport pour tous les publics, indépendamment de leur origine sociale ou économique, en développant des initiatives dans l'ensemble des quartiers de la ville et en mettant en place des tarifs adaptés.

Engagée dans la dynamique sportive locale, l'Association participe activement à l'organisation d'événements sportifs d'ampleur, contribuant ainsi à la vie associative et au rayonnement de Marseille en tant que ville sportive. Ces événements permettent de promouvoir les valeurs du sport, de favoriser les rencontres entre différentes catégories de pratiquants et de dynamiser le tissu économique et social local.

Par son engagement, l'Association « ASPTT MARSEILLE » joue un rôle clé dans la promotion des valeurs du sport, en combinant performance, accessibilité et solidarité au service de la collectivité.

Moyens mis en œuvre et sources de financement

L'Association « ASPTT MARSEILLE » dispose de plusieurs sources de financement lui permettant de mener à bien ses missions sportives et sociales. Pour l'exercice, les ressources de l'Association s'élèvent à 5 732 008 €, réparties comme

suit :

Les adhésions et participations aux activités constituent la principale source de financement avec 2500 262 €, soit 44 % du total. Elles traduisent l'implication directe des membres et la vitalité des disciplines proposées.

Les contributions volontaires, estimées à 2 008 808 € (soit 35 %), témoignent de l'engagement bénévole et du soutien en nature ou en prestations, essentiels au fonctionnement de l'Association.

Les subventions, d'un montant de 553 526 € (10 %), proviennent des collectivités publiques et de divers organismes pour soutenir les actions de l'Association, notamment dans le cadre du développement du sport pour tous et de l'inclusion.

Les activités lucratives, générant 235 372 € (4 %), permettent à l'Association de diversifier ses ressources, notamment par l'organisation d'événements ou la gestion de prestations spécifiques.

Les prestations, s'élevant à 162 023 € (3 %), correspondent aux services rendus par l'Association dans le cadre de ses activités.

Le mécénat et le sponsoring, représentant 31 232 € (1 %), constituent une source de financement complémentaire apportée par des partenaires privés souhaitant soutenir les projets de l'Association.

Les autres revenus divers, d'un montant de 240 783 € (4 %), regroupent des ressources non récurrentes ou accessoires.

Règles et méthodes comptables

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/08/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 2 621 513 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 4 681 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et des règlements, ANC 2022-06, règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

L'exercice a été marqué par l'événement suivant :

- La vente par l'OGC NICE du joueur de foot Evann GUESSAND qui est passé par l'ASPTT Marseille au cours de sa formation. Le club va recevoir, à ce titre, une indemnité de formation évaluée à 150 000 euros selon les informations disponibles à date d'arrêt des comptes.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

- La filiale de l'association la SAS Complexe sportif grand saint Giniez a été liquidée le 19 janvier 2026. Les titres étant totalement dépréciés, cela n'a aucun impact sur les comptes annuels au 31/08/2025.

Postérieurement à la date de clôture de l'exercice, l'association a été informée de cinq procédures engagées à son encontre devant le Conseil de Prud'hommes de Marseille.

À la date d'arrêt des comptes, ces litiges sont à un stade procédural préliminaire, aucune décision n'a été rendue.

L'association conteste le bien-fondé de ces demandes. Le montant total des demandes est de 357 420,89 €. L'issue de ces

procédures et leurs incidences financières ne peuvent être déterminées de manière fiable à ce jour. Aucune estimation fiable d'un risque probable ne pouvant être établie à ce stade, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entité a décidé d'appliquer le rgt 2023-03 à compter de cet exercice

ASA AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini – 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

A adapter en décrivant les modifications éventuelles sur les rubriques suivantes :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

ASA AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les coûts de développement et des frais de création de site internet sont inscrits à l'actif.

Les coûts de développement et des frais de création de site internet sont comptabilisés en charges.

Immobilisations en cours

Les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions sont comptabilisées dès l'origine comme un composant distinct de l'immobilisation, si aucune provision pour gros entretiens ou grandes révisions n'a été constatée.

Approche par composant

Les immobilisations par nature décomposables ont fait l'objet d'une décomposition lorsque les montants des différents composants apparaissent significatifs et/ou ont des durées d'utilisation distinctes de celles de la structure.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

Frais externes afférents à des formations nécessaires pour la mise en service des immobilisations

Les frais externes afférents à des formations nécessaires pour la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont incorporés au coût de l'actif.

Les frais externes afférents à des formations nécessaires pour la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|---|--------------|
| • Constructions | 10 à 50 ans, |
| • Agencements et aménagements des constructions | 10 à 20 ans, |
| • Installations industrielles | 5 à 10 ans, |
| • Matériel et outillage | 5 à 10 ans, |
| • Matériel de transport | 4 à 5 ans, |
| • Mobilier de bureau | 10 ans, |

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

ASA AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir. (à détailler)

Emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés au compte de résultat.

Les primes de remboursement d'emprunt sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Les primes de remboursement d'emprunt sont amorties sur la durée de l'emprunt par fractions égales.

Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible sont incorporés dans le coût de l'actif.

Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des capitaux empruntés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les fonds propres.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au compte de résultat.

Provision pour risques et charges

Une provision pour risques et charges a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de 6 463 euros.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de Commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini – 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

L'entité comptabilise des provisions réglementées en application du code de l'action sociale et des familles. Celles-ci s'élèvent à la clôture de l'exercice à :

- Au titre des provisions réglementées pour ouverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS (compte 141) : euros,
- Au titre des provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS (compte 1486) : euros,
- Au titre des provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS (compte 1483) : euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 0 euros.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 159 898 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 11.88 €/heure .

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. La répartition du compte de résultat relatif à ces opérations fait l'objet du tableau particulier ci-joint :

	Secteur lucratif	Secteur non lucratif
Chiffre d'affaires	235 372	3 487 827
Résultat avant impôts	- 10 023	-1 888
Impôt sur les sociétés	0	/
Résultat net	-10 023	-1 888

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/08/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 127 073,57 euros. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

	Rémunérations	Avantages en nature
Montant total	127 073.57	

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts	6 463				6 463
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	6 463				6 463
TOTAL DES PROVISIONS	6 463				6 463

Commentaires : néant

A3A AUDIT
 Société d'expertise comptable
 et de commissariat aux comptes
 65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
 Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
 SIRET : 07380352000060

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	40 878		40 878
Autres immobilisations financières	7 600		7 600
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	19 678	19 678	
Clients, usagers et comptes rattachés	294 775	294 775	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	227	227	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 518	11 518	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	25 005	25 005	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	13 576	13 576	
Débiteurs divers	474 623	474 623	
Charges constatées d'avance	203 329	203 329	
TOTAL	1 091 208	1 042 730	48 478
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	1 859	1 859		
- A plus d'1 an à l'origine	642 050	642 050		
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	355 362	355 362		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	49 773	49 773		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 462	57 462		
Impôts sur les bénéfices	337	337		
Taxe sur la valeur ajoutée	65 147	65 147		
Autres impôts, taxes et assimilés	20 920	20 920		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	307 588	307 588		
Produits constatés d'avance	359 798	359 798		
TOTAL	1 860 296	1 860 296		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	49 245			

Commentaires : néant

A3A AUDIT
 Société d'expertise comptable
 et de commissariat aux comptes
 65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
 Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
 SIRET : 07380352000060

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Du 01/09/2023 au 31/08/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 702	64 198
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	60 443	67 729
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	117 145	131 927

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Du 01/09/2023 au 31/08/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	150 000	1 991
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	150 000	1 991

Commentaires : néant

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Du 01/09/2023 au 31/08/2024
Produits :	- D'exploitation	359 798	268 736
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		359 798	268 736

Charges constatées d'avance		Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Du 01/09/2023 au 31/08/2024
Charges :	- D'exploitation	203 329	276 239
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		203 329	276 239

Commentaires : néant

Complément d'informations relatif au compte de résultat

Valorisation des contributions volontaires :

*** Evaluation du bénévolat :**

64 bénévoles (équivalent temps plein)

Coût non chargé : 1 396 755,36 €

Charges sociales : 502 831,93 €

Total : 1 822 440,26 €

Ville de Marseille :

Mise à disposition d'équipement sportifs pour l'année 2024/2025 : Non évalué

Piscine Magnac

Piscine Desautel

Gymnase du Mont Rose

Ecole élémentaire Mermoz - Gymnase

Ecole élémentaire Teisseire - Gymnase et plateau sportif

Ecole élémentaire Azoulay - Gymnase et plateau sportif

Gymnase Charpentier

Gymnase de l'Allée des Pins

Gymnase de la Corderie

Stade Jean-Bouin

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13005 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	19 268			19 268
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 268			19 268
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 012 198			2 012 198
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 170 994	91 428	30 544	1 231 878
Autres immobilisations corporelles	170 936			170 936
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 354 128	91 428	30 544	3 415 012
Immobilisations financières				
Participations	182 050			182 050
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	42 844		1 966	40 878
Autres immobilisations financières	7 600			7 600
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	232 494		1 966	230 528
TOTAL GÉNÉRAL	3 605 891	91 428	32 510	3 664 809

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	91 428			91 428		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	91 428			91 428		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	30 544			30 544		
Total immobilisations financières	1 966			1 966		
TOTAL GÉNÉRAL	32 510			32 510		

Commentaires : néant

A3A AUDIT
 Société d'expertise comptable
 et de commissariat aux comptes
 65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
 Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
 SIRET : 07380352000060

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	19 268			19 268
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 268			19 268
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	874 190	113 121		987 311
Installations techniques, matériel et outillages industriels	983 134	75 703	29 566	1 029 272
Autres immobilisations corporelles	164 372	3 044		167 416
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 021 697	191 867	29 566	2 183 998
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	2 040 965	191 867	29 566	2 203 267

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	191 867				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	191 867				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	29 566			
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	29 566			

Commentaires : néant

A3A AUDIT
 Société d'expertise comptable
 et de commissariat aux comptes
 65 av. Jules Cantini – 13006 MARSEILLE
 Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
 SIRET : 07380352000060

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL							

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

A3A AUDIT
 Société d'expertise comptable
 et de commissariat aux comptes
 65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
 Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
 SIRET : 07380352000060

Synthèse des variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL GÉNÉRAL							
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Synthèse des variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL GÉNÉRAL				

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini – 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
TOTAL							
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Variation des fonds dédiés - Contributions financières

Contributions financières d'autres organismes	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
TOTAL							
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini – 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Variation des fonds dédiés - Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
TOTAL							
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Variation des fonds reportés - Legs et donations

Legs ou donations	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
TOTAL				

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini – 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Variation des fonds reportés - Donations temporaires

Donations temporaires d'usufruit	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
TOTAL				

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	1 135 361			1 135 361
Quotes-parts virées au résultat	-510 327			-510 327

Commentaires : néant

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Variation des fonds propres 432-22

(art. 432-22 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
- dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
- dont générosité du public					
Écarts de réévaluation	327 443			93	327 350
Réserves					
- dont générosité du public					
Report à nouveau	-239 153		112 623		-126 530
- dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	112 623				4 681
- dont générosité du public					
Situation nette	200 913		112 623	93	205 500
- dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
- dont générosité du public					
Subventions d'investissement	625 034		102 587	178 367	549 255
Provisions réglementées					
TOTAL	825 947		215 210	178 460	754 755
- dont générosité du public					

A3A AUDIT
 Société d'expertise comptable
 et de commissariat aux comptes
 65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
 Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
 SIRET : 07380352000060